

LIVRE BLANC DE L'IAHAIO

**Définitions concernant
les Interventions Assistées par l'Animal et
les recommandations pour assurer le bien-être des
animaux associés à ces activités.**

PREAMBULE

QUI EST L'IAHAIO?

L'IAHAIO est née en 1992 de la volonté d'organisations nationales traitant de la relation entre l'homme et l'animal de donner un cadre plus formel aux différents rendez-vous internationaux qui les rassemblaient depuis 1977, avec aussi pour objectif d'apporter une contribution majeure et leader au niveau international pour la compréhension de la relation entre l'homme et l'animal (HAI).

Cette mission s'accomplit dans deux domaines, celui de la relation Homme-Animal et celui des interventions assistées par l'animal, à travers :

- la promotion de la recherche, l'éducation et le développement des pratiques
- l'action collaborative entre ses membres (forums d'idées et d'informations, partages d'expérience)
- la sensibilisation des décideurs politiques aux niveaux national et international sur ces domaines.

A cette fin, les membres de l'IAHAIO, constituent des groupes de travail *ad hoc* sur les questions liées à la relation Homme-Animal. Ce travail collégial et international a abouti à la publication de résolutions¹ et de recommandations (comme ce livre blanc) fédératrices qui ont pour vocation d'aider au développement et à la reconnaissance des bénéfices induits par la relation entre l'homme et l'animal,

Chaque organisation membre est invitée, à son échelon national, à se les approprier pour les partager avec les différents acteurs des domaines de relation Homme-Animal et de la médiation animale, et sensibiliser sur ces sujets les interlocuteurs institutionnels et politiques.

¹ Déclarations de Genève en 1995 ("les interactions Homme-Animal) de Prague en 1998 ("Recommandations pour les activités associant l'animal"), de Rio en 2001 ("La présence animale en milieu scolaire), de Tokyo en 2007 et de Chicago en 2013

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Le document édité prend en compte un contexte international. Il existe des différences de fonctionnement entre ce qui est préconisé dans ce texte et ce qui se pratique en France. Ainsi, en lisant ce document, il est important de noter :

- Que le terme de "médiation animale" est usité dans les milieux francophones et n'a pas d'équivalent en langue anglaise. On parlera plus d'Intervention Assistée par l'Animal, qui elle n'englobe pas toutes la diversité des pratiques comme le fait le terme de médiation animale.
- L'utilisation du terme "thérapeutique" n'est pas faite dans les mêmes contextes et par les mêmes professionnels.
- Au niveau international, la liste des espèces animales pouvant ou ne pouvant pas intervenir est différente de la France (ex : dans ce document, il n'est pas mentionné le lapin).
- Tandis qu'en France nous parlons de *bénéficiaire*, dans les pays anglophones, le terme utilisé est *client*.
- Etc.

Ces différences sont la conséquence des spécificités culturelles au travers le monde. Ce livre blanc de l'IAHAIO a le mérite de proposer un texte qui se veut le plus transversal possible des incontournables de la médiation animale. Précisément, son rôle est de nous inciter à toujours nous remettre en question, de réfléchir sur nos pratiques et de respecter des valeurs et une éthique professionnelle.

Marine Grandgeorge
Sylvie Mckandie
Catherine Roblin

Pour Licorne & Phénix, association française pour la médiation animale

RAPPORT FINAL

Présidente : Dr. Brinda Jegatheesan (Etats-Unis)

Membres: Dr. Andrea Beetz (Allemagne), George Choi (Corée du Sud), Christi Dudzik (Etats-Unis), Dr. Aubrey Fine (Etats-Unis), Dr. Rita Maria Garcia (Brésil), Dr. Rebecca Johnson (Etats Unis), Dr. Elizabeth Ormerod (Royaume-Uni), Melissa Winkle (Etats-Unis), Keiko Yamazaki (Japon)

TABLE DES MATIERES

Groupe de travail sur les définitions de l'IAHAIO concernant les interventions assistées par l'animal et les recommandations—visant à assurer le bien-être des animaux associés à ces activités.....	5
Définitions.....	6
Interventions Assistée par l'Animal (IAA).....	6
Activités Assistées par l'Animal (AAA).....	7
Recommandations concernant les bénéficiaires et le bien-être animal dans les IAA et AAA.....	7
Bien-être des bénéficiaires.....	7
Bien-être des animaux.....	8
Références.....	11
Remerciements.....	11
Traduction.....	11

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DEFINITIONS DE L'IAHAIO CONCERNANT LES INTERVENTIONS ASSISTEES PAR L'ANIMAL ET LES RECOMMANDATIONS-VISANT A ASSURER LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX ASSOCIES A CES ACTIVITES.

Le groupe de travail sur les définitions de l'IAHAIO concernant les Interventions Assistées par l'Animal et les recommandations visant à assurer le bien-être des animaux participant à ces activités a été mis en place en mars 2013.

Les personnes ayant participé à ce groupe de travail sont des universitaires, des vétérinaires, des praticiens de terrain venant de différents pays. Toutes ces personnes sont impliquées ou ont des connaissances spécifiques et reconnues dans les différentes-dimensions du domaine des Interactions Homme-Animal (IHA).

Les défis auxquels doit fait face le domaine des IHA au niveau international sont nombreux. Par exemple, la variété des terminologies utilisées : Interventions Assistées par l'Animal (IAA) et Activités Assistées avec l'Animal (AAA) sont source de confusion. Il y a aussi un manque de recommandations concernant les personnes impliquées et les animaux. Reconnaissant l'urgence de répondre aux questions ci-dessus, un groupe de travail a été créé avec pour mission de clarifier et de faire des recommandations sur les terminologies et les définitions des IAA et AAA, d'une part, et définir un cadre de pratiques éthiques concernant le bien-être des animaux impliqués, d'autre part.

Les recommandations du groupe de travail sont le résultat d'une année de discussions approfondies, réfléchies et franches sur la gravité de la confusion et le manque de lignes directrices en matière de IHA, d'un partage respectueux et proactif de l'information et des points de vue, et un examen attentif de la littérature disponible. Le groupe de travail encourage les membres de l'IAHAIO à adopter ces définitions et lignes directrices et à les mettre en œuvre tant au niveau théorique que de la recherche et de la pratique. Il est également recommandé de les faire appliquer par des personnes travaillant dans leur proximité géographique.

Le groupe de travail recommande également aux membres de l'IAHAIO de promouvoir ces définitions et recommandations dans leurs pays respectifs.

DEFINITIONS

Interventions Assistée par l'Animal (IAA)

Une Intervention Assistée par l'Animal est une intervention avec des objectifs orientés où l'animal est intentionnellement présent pour agir dans le domaine de la santé, l'éducation et le champ social (par exemple, dans le travail social) dans le but d'apporter des effets thérapeutiques chez le bénéficiaire. Les interventions assistées par l'animal sont menées par un duo humain / animal au service de l'humain (le bénéficiaire). C'est le cas de la Thérapie Assistée par l'Animal (TAA) et de l'Education Assistée par l'Animal (EAA).

- **Thérapie Assistée par l'Animal (TAA):** la Thérapie Assistée par l'Animal a un objectif orienté, planifié et à vocation thérapeutique structurée et dirigée et /ou réalisée par des professionnels de la santé, de l'éducation et du soin. Les effets de l'intervention sont évalués et inclus dans les écrits professionnels. La TAA est réalisée et / ou dirigée par un professionnel dont l'expertise est reconnue (qualification, diplôme, compétences, autorisation d'exercer, ou équivalent) dans le cadre de sa pratique professionnelle. La TAA met l'accent sur l'amélioration du fonctionnement physique, cognitif, comportemental et / ou socio-affectif du bénéficiaire.
- **L'Education Assistée par Animal (ou Pédagogie Assistée par l'Animal) (EAA):** L'Education Assistée par Animal est une intervention structurée avec un objectif orienté et planifié. Elle est dirigée et / ou réalisée par un professionnel de l'enseignement. L'EAA est menée par un professeur ou un enseignant spécialisé. Les enseignants qui mènent une EAA doivent être bien informés sur les animaux concernés. A titre d'exemple, un enseignant d'EAA pourrait proposer une séance d'information concernant la responsabilité qu'implique la possession d'un animal de compagnie. L'EAA lorsqu'elle est effectuée par les enseignants spécialisés est également considérée comme une intervention thérapeutique avec un objectif orienté. L'objectif de ces activités se focalise sur les acquisitions scolaires, les compétences sociales et le fonctionnement cognitif. Les progrès de l'élève sont évalués et décrits. Un autre exemple d'EAA proposé par un professeur d'éducation spécialisée pourrait être un programme de lecture assistée d'un chien.

Activités Assistées par l'Animal (AAA)

Les **Activités Assistées par l'Animal** sont des interactions ou des visites informelles souvent menées par un bénévole et son animal avec des objectifs de motivation, d'éducation ou de récréation. Ces interactions n'ont aucun objectif de traitement. Les AAA sont généralement proposées par des personnes qui n'ont pas de qualification ou de compétences dans le domaine de la santé, l'éducation ou du soin. Le duo Homme et Animal doit, au moins, avoir reçu une formation initiale avec une évaluation de sa capacité à participer à des visites informelles. Ce duo Homme et Animal qui accomplit des AAA peut également être amené à travailler formellement et directement avec un professionnel de la santé, de l'éducation, ou du soin avec des objectifs spécifiques et documentés. Dans ce cas, il participe à des TAA ou des EAA qui sont menées par les professionnels dans le cadre de leur spécialité.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES BÉNÉFICIAIRES ET LE BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS LES IAA ET AAA

Bien-être des bénéficiaires

Toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité des bénéficiaires. Les professionnels doivent réduire les risques pour les bénéficiaires pris en charge dans le cadre des IAA et AAA. Ils doivent s'assurer que les bénéficiaires ne sont pas allergiques à certaines espèces et être au courant des risques pour certaines populations et des critères d'exclusion en fonction du risque (ex : risque d'infection chez les bénéficiaires immunodéprimés), et des infections qui peuvent se transmettre d'un bénéficiaire à l'autre via l'animal. Il est conseillé de procéder à des tests appropriés pour chaque animal.

Les bénéficiaires peuvent avoir des points de vue différents à propos de certains des animaux présents dans les interventions. Quand les croyances des bénéficiaires - religieuses, culturelles ou autres - vont à l'encontre des IAA et AAA qui sont recommandées, il est souhaitable que les professionnels discutent avec les bénéficiaires d'autres alternatives.

Bien-être des animaux

Les IAA et AAA ne doivent être menées qu'avec des animaux qui sont en bonne santé, solides à la fois physiquement et émotionnellement et qui prennent plaisir à ce type d'activité. Les professionnels sont tenus responsables du bien-être des animaux avec lesquels ils travaillent. Les professionnels pratiquant les IAA et les AAA doivent prendre en considération la sécurité et le bien-être de tous les participants. Les professionnels doivent être conscients que l'animal qui participe à ces activités, indépendamment de l'espèce, n'est pas simplement un outil, mais un être vivant. Ci-dessous sont décrites les meilleures pratiques pour les animaux impliqués dans les IAA et les AAA, ceci concerne aussi les chiens d'assistance et de service.

- Seuls les animaux domestiques peuvent être impliqués dans les interventions et les activités. Les animaux domestiques (ex : chiens, chats, chevaux, animaux de ferme, cochons d'Inde, rats, poissons, oiseaux) sont les animaux les plus adaptés pour les interactions sociales avec les humains. Cependant, il est important de noter que, bien que de nombreuses espèces de poissons en aquarium soient considérées comme des animaux de compagnie dans les institutions, peu sont adaptés pour les interactions sociales. Les oiseaux et les poissons ne doivent pas être capturés dans la nature, mais issus d'élevage. Les animaux domestiques doivent être bien familiarisés à l'homme et éduqués selon des techniques sans violence, telles que le renforcement positif. Les animaux domestiques doivent être certifiés comme répondant à certains critères par un organisme national ou international. Les espèces sauvages et exotiques (ex : dauphins, éléphants, singes capucins, chiens de prairie, arthropodes, reptiles), même apprivoisés, ne peuvent pas être impliqués dans les interactions. *The Whale and Dolphin Conservation Society* (Comité de Sauvegarde de la Baleine et du Dauphin) a déclaré que les thérapies assistées par le dauphin ne répondent pas aux besoins et conditions de bien-être psychologiques ou physiques tant des humains que des dauphins (Brakes & Williamson, 2007, p.18). Toutefois, l'observation et la contemplation des animaux sauvages dans leur environnement naturel et dans les sanctuaires de la vie sauvage qui répondent aux normes nationales / internationales de bien-être animal peuvent être proposées, par opposition à un contact direct avec des animaux sauvages, à condition que cela soit fait de façon à ne causer de stress aux animaux ni endommager leur habitat.

- Tous les animaux, y compris tous ceux qui seraient considérés comme de «bons animaux de compagnie» par leurs propriétaires, ne sont pas de bons candidats pour être inclus dans des IAA ou AAA. Les animaux envisagés pour la participation aux IAA ou AAA doivent être soigneusement évalués par un expert en comportement animal (ex : vétérinaire, comportementaliste). Seuls ceux présentant des dispositions et une formation adéquates devraient être choisis pour les IAA ou AAA. Des évaluations régulières doivent être effectuées afin de s'assurer que les animaux continuent à manifester des dispositions appropriées. Un vétérinaire comportementaliste ou un comportementaliste doit également examiner les animaux choisis avant leur implication auprès des bénéficiaires - évaluation de leur état de santé, leur tempérament et leur comportement - et veiller à ce que tous les protocoles appropriés de prévention soient mis en place.
- Les intervenants et les professionnels qui travaillent avec des animaux doivent avoir reçu une formation sur les besoins et le bien-être des animaux, et être capable de détecter les signes d'inconfort et de stress. Les professionnels devraient avoir suivi un cours sur le comportement des animaux en général et sur les interactions homme-animal appropriées selon les particularités des espèces (ex : chevaux, cochons, hamsters, gerbilles).
- Les professionnels doivent avoir une compréhension des limites spécifiques à l'animal et les respecter. Les animaux participant aux IAA et AAA ne devraient jamais être impliqués si leur sécurité et leur confort risquent d'être mis en péril. Les exemples d'activités et d'exercices de thérapie inappropriés incluent (mais ne sont pas limités à) sauter ou se pencher au-dessus de l'animal, l'habiller avec des vêtements humains ou des déguisements, l'équiper d'accessoires inconfortables (tout équipements autre que des bandanas, des manteaux pour protéger des intempéries, des chaussons conçus spécifiquement pour les animaux) ou faire effectuer à l'animal des tâches physiquement exigeantes ou stressantes (ex : ramper, se pencher / fléchir dans des positions non naturelles, tirer du matériel lourd) ou des exercices qui nécessiteraient de tels mouvements et postures. L'animal doit être à tout moment sous la surveillance de l'intervenant qui doit veiller à ce que les bénéficiaires ne les malmènent pas par certains comportements (ex : en tirant la queue / oreilles, chevaucher ou ramper sous l'animal) qui pourrait mettre en danger tant le bénéficiaire que l'animal.

- Les professionnels qui sont responsables du bien-être de l'animal lors de l'intervention doivent s'assurer que l'animal est en bonne santé, à l'aise, et bien pris en charge pendant et après les séances (ex : mise à disposition d'eau fraîche, s'assurer que les sols où ils travaillent sont sûrs et adaptés). Les animaux ne doivent pas être trop sollicités ou surmenés, les sessions doivent être limitées dans le temps.
- Des soins vétérinaires appropriés doivent être assurés. Tous les animaux participant à des IAA ou AAA doivent être suivis par un vétérinaire lors du processus de sélection et dans la durée. La fréquence de ces contrôles doit être décidée par le vétérinaire en fonction des besoins de chaque animal et du type d'activités dans lequel l'animal est impliqué. Les soins aux animaux doivent être adaptés à l'espèce, qu'il s'agisse de la nourriture spécifique à chaque espèce, l'habitat, la température appropriée, l'éclairage, un environnement stimulant et toutes autres caractéristiques pertinentes pour faire en sorte que l'animal manifeste un comportement habituel naturel dans la mesure du possible.
- Des mesures adéquates doivent être prises pour prévenir les zoonoses. Les professionnels doivent veiller à ce que les animaux soient suivis par un vétérinaire pour des examens de routine au moins une fois par an dans un souci de prévention contre les puces, les parasites, les tiques, la gale et pour le dépistage d'agents pathogènes à l'origine de zoonoses (y compris les streptocoques du groupe A, si nécessaire).
- Les professionnels et les intervenants qui travaillent en partenariat avec des animaux visitant ou y résidant dans des institutions (ex : école, hôpital psychiatrique, prison, maison de retraite) doivent avoir une parfaite connaissance de la législation en général et des réglementations spécifiques qui les régissent. Dans le cadre de leurs propres programmes, institutions et professionnels doivent œuvrer pour que les politiques et les procédures prévoient d'assurer une bonne prise en charge des animaux intervenant dans les IAA et les AAA. La constitution d'un comité d'éthique est recommandée. Ce comité doit comprendre des personnes très compétentes concernant le bien-être des animaux (ex : vétérinaire)
- Les chiens d'assistance sont hautement spécialisés, aussi les recommandations concernant les professionnels qui travaillent en partenariat avec des chiens d'assistance ne font-elles pas partie de ce document.

Compte tenu de la preuve biologique et psychologique de l'affinité innée entre les humains et les animaux et l'engagement de protéger leur santé et leur bien-être, les membres de *l'International Association of Human-Animal Interaction Organizations* (IAHAIO) adoptent très largement le concept de "One Health", qui affirme que la santé et le bien-être des animaux, des personnes et de l'environnement sont inextricablement liés².

RÉFÉRENCES

American Veterinary Medical Association

(<https://www.avma.org/KB/Policies/Pages/Wellness-Guidelines-for-Animals-in-Animal-Assisted-Activity-Animal-Assisted-Therapy-and-Resident-Animal-Programs.aspx>)

Brakes, P., & Williamson, D (2007) Dolphin Assisted Therapy. The Whale and Dolphin Conservation Society

(http://www.wdcs.org/submissions_bin/datreport.pdf)

Farm Animals Welfare Council (2009) Five Freedoms

(<http://www.fawc.org.uk/freedoms.htm>)

REMERCIEMENTS

Avec nos remerciements aux collègues des domaines de la santé animale, du comportement et du bien-être, et à *l'American Veterinary Medical Association, l'Humane Society of the United States, l'American Humane Society, l'Assistance Dogs International, l'International Fund for Animal Welfare, et la Whale and Dolphin Conservation Society* pour leurs points de vue sur le bien-être animal dans les IAA et les AAA.

TRADUCTION

La traduction de ce document a été assurée par

- Marine Grandgeorge
- Sylvie Mckandie
- Catherine Roblin

Pour Licorne & Phénix, association française pour la médiation animale

² <http://www.iahaio.org/files/declarationchicago.pdf>, IAHAIO 2013, Déclaration de Chicago